

PROTÉGER LE PATRIMOINE

Lors d'un héritage, le lien de parenté avec le défunt modifie l'abattement fiscal appliqué sur les droits de succession. Les droits à payer peuvent atteindre un montant important (notamment pour les enfants, petits-enfants, frère/soeur...), conduisant parfois les donataires à vendre des biens personnels ou professionnels, diminuant d'autant le patrimoine hérité.

PRÉVOYANCE SUCCESSION **naoassur** PROTECT

Une garantie Décès performante pour accompagner ses proches dans le règlement, total ou partiel, des droits de succession.



VERSEMENT AUX HÉRITIERS

Décès : capital à assurer compris entre **15 000 €** et **20 000 000 €**



GARANTIE SOLIDE

Tarif Décès irrévocable :
aucune déclaration nécessaire, pendant toute la durée du contrat, en cas d'évolution de la santé de l'assuré



ADHÉSION SIMPLIFIÉE

Sélection médicale :

- En ligne : **QSS** jusqu'à 50 ans et 450 000 € assurés
- Allégée : **pas d'ECG d'effort** demandé au-delà de 50 ans

Sélection financière au-delà de 1,5 M€



Yves, retraité, 70 ans, marié, 2 enfants

“ Je dispose d'un patrimoine financier et immobilier important. En cas de disparition, je souhaite diminuer la charge des droits de succession, après abattement fiscal, pour mes enfants. Pour cela, j'ai choisi le contrat Naoassur Protect, en assurant un montant de **200 000 €** pour seulement **191 €/mois**. ”

Fiscalité

En cas de décès de l'assuré, le capital versé aux héritiers est exonéré de droits de succession.

Les cotisations versées peuvent **entrer dans l'assiette taxable de l'assuré** et être soumises selon son âge :

- pour les moins de 70 ans, à un prélèvement après abattement de 152 000 €
- pour les plus de 70 ans, aux droits de succession après abattement de 30 500 €

Voir Articles 990-I ou 757 B du code général des impôts

PÔLE EXPERT

POUR VOS DOSSIERS COMPLEXES

Nous faisons intervenir notre **équipe de spécialistes en risques spéciaux** : analyse médicale et financière de haut niveau, tarification adaptée, accompagnement personnalisé, réactivité.



Une offre exclusive

DIGITAL
INSURE



assurée par

AG2R LA MONDIALE

réassurée par

SCOR

MODALITÉS

- **Adhérent** : personne physique.
- **Assuré** : l'assuré est obligatoirement l'adhérent.
Âge minimum 18 ans.
- **Bénéficiaire** : bénéficiaire(s) désigné(s).

TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION

L'adhérent (assuré) doit résider **en France** (dont Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion).

GARANTIE

	Âge à l'adhésion	Âge de fin de garantie	Nature de garantie	Association entre garanties	Base de tarification	Type de prestations	Montant assuré		Durée max de la prise en charge	Montant max de la prestation	Franchise
							Minimum	Maximum (sur 1 tête tous contrats confondus)			
Décès	75 ans inclus	85 ans	Obligatoire	Non concerné	Toutes causes	Capital	15 000 €	20 M€	Non concerné	20 M€	Non concerné

FORMALITÉS MÉDICALES

Capital à assurer	Jusqu'à 45 ans		46 à 50 ans		51 à 65 ans		66 ans et plus	
	Jusqu'à 250 000 €	DES			QS			
250 001 € à 350 000 €				RM + BIO + PSA				
350 001 € à 400 000 €	QSS							
400 001 € à 450 000 €			QSS					
450 001 € à 750 000 €				RM + BIO				
750 001 € à 1 000 000 €					RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur)			
1 000 001 € à 1 600 000 €							RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA	
> 1 600 000 €								RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA + QFC
								RM + BIO + ECG + RMCV + TCU (non-fumeur) + PSA + QFC + Échocardiographie

Les formalités médicales sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et du capital à assurer en tenant compte des encours sur le même produit chez le même assureur.

FORMALITÉS FINANCIÈRES

Seuils de déclenchement

Déclaratif : à partir de **1 000 001 €**

Justificatifs : à partir de **1 500 001 €**

Pièces justificatives demandées

- Évaluation du bilan patrimonial certifiée par un expert
- Évaluation des droits de succession pour chaque bénéficiaire
- Dans le cas d'une transmission d'entreprises : bilan d'évaluation de la société et liasses fiscales des deux dernières années

SOLIDITÉ FINANCIÈRE DES PORTEURS DE RISQUE

- Notation Standard & Poor's février 2024 de l'assureur AG2R La Mondiale : **A perspective stable**
- Notation Standard & Poor's juillet 2024 du réassureur SCOR : **A+ perspective stable**